



## Création maison d'édition numérique à deux

Par **Nelliel**, le **22/01/2019** à **16:03**

Bonjour,

J'ai beau avoir écumé le net la dernière heure, je suis encore dans le flou total quant à mon projet de création d'entreprise. Je vous explique.

Je veux créer ma maison d'édition numérique. Ce serait mon activité principale, mais je ne cherche pas absolument à en tirer un salaire (c'est pour m'occuper on va dire et avoir un peu d'argent de poche) Je partais sur de l'auto-entrepreneuriat parce que je n'ai pas un rond à investir et que je comptais tout faire moi-même.

Sauf que voilà, une très bonne amie à moi est partante pour s'investir dans le projet. Sauf que l'on aimerait que tout soit réglementé au cas où l'eau tournerait au vinaigre entre nous, puisqu'il y aura quand même du CA au bout d'un moment. De ce que j'ai compris, il n'existe aucun moyen pour que l'on soit associées de façon légale sans la création d'une société type SAS, etc, qui engendre donc des frais à la création et des frais si le CA est négatif.

Quelles alternatives me reste-t-il si je ne veux pas investir, mais que je ne veux pas que mon amie n'ait aucun "statut/contrat" clair alors qu'elle m'aidera sur tous les plans ?

Par **morobar**, le **23/01/2019** à **08:35**

Bonjour,

Il faut créer une société de participation.

Prévoir dans la convention un droit de vote spécifique pour ne pas bloquer le fonctionnement en cas de divergence.

Par **Nelliel**, le **23/01/2019** à **10:54**

Je vais me renseigner, merci !